

# Mise en œuvre d'actions d'éducation à la citoyenneté

2021/2008(INI) - 23/03/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Domènec RUIZ DEVESA (S&D, ES) sur le déploiement de mesures en faveur de l'éducation civique.

L'UE a la responsabilité première de **stimuler l'éducation civique** de sorte à s'assurer que ses citoyens acquièrent des connaissances plus approfondies sur le projet européen en tant qu'union d'États démocratiques, leur garantissant le droit de participer pleinement à la vie politique et au processus de prise de décision au niveau de l'Union. Cependant, une méconnaissance de l'UE et une mauvaise compréhension de son fonctionnement et de sa valeur ajoutée peuvent contribuer à la perception d'un déficit démocratique et peuvent conduire à la méfiance, au désengagement civique et à l'euroscepticisme dans les États membres.

Les programmes européens existants, tels qu'Erasmus+ ou le Corps européen de solidarité, recèlent encore un **important potentiel inexploité** pour améliorer la mise en œuvre de l'éducation civique grâce à une approche plus stratégique des composantes d'apprentissage formel, non formel et informel des programmes et à une meilleure coordination des ressources. La Commission et les États membres devraient faire davantage pour **améliorer et accroître le flux d'informations** sur l'Union européenne et les droits et obligations spécifiques.

On constate également un manque de proximité et de compréhension des processus démocratiques et des mécanismes de participation de l'Union parmi les citoyens, notamment les jeunes. Un **nouvel élan européen en faveur de l'éducation civique** peut être un moyen d'encourager les jeunes à participer aux élections, en limitant l'attrait des discours extrémistes et populistes, renforçant ainsi également la cohésion sociale.

## *L'état de l'éducation civique dans l'UE*

Les députés ont insisté sur la **nécessité d'un renouveau pédagogique** et de l'adoption d'une approche théorique et pratique de l'éducation civique dans l'Union. Ils s'inquiètent de l'importance limitée accordée aux aspects européens et mondiaux de la citoyenneté dans les programmes nationaux. Le rapport note que seule la moitié des élèves étudiant dans l'UE déclarent avoir eu l'occasion d'apprendre l'Europe à l'école. En outre, il souligne que l'absence de recherches solides sur la manière d'enseigner et d'évaluer l'éducation civique de manière efficace, et le manque d'instruments pédagogiques appropriés à cette fin, entravent l'enseignement efficace de l'éducation civique.

## *Politiques de l'UE dans le domaine de l'éducation civique*

Les députés ont noté que les **programmes de l'UE contribuent de manière limitée à faire progresser certaines dimensions de l'éducation civique**, principalement en raison d'un manque de soutien direct explicite, de ressources limitées et d'une couverture géographique inégale. Ils ont regretté que, jusqu'à présent, les projets financés par l'UE dans ce domaine n'aient pas eu un large impact à long terme.

Le rapport conclut que les programmes de l'UE tels qu'Erasmus+, Horizon Europe, le Corps européen de solidarité, le programme Droits et valeurs ou Europe créative, entre autres, ont contribué, le plus souvent indirectement, à une offre active en matière d'éducation civique. Toutefois, ils n'ont pas été en mesure de produire un impact systématique et durable.

## **Recommandations pour une éducation civique européenne renouvelée**

Le rapport formule les recommandations suivantes :

Les États membres devraient :

- **soutenir, revoir et actualiser leurs systèmes éducatifs** - et toutes les formes de contenu des programmes scolaires liés à l'UE à tous les niveaux d'enseignement et d'apprentissage, y compris l'enseignement et la formation professionnels - en vue de renforcer la dimension européenne;
- **améliorer et élargir les possibilités de développement initial et continu, professionnel et tout au long de la vie**, pour les enseignants, les éducateurs, les familles et la communauté éducative au sens large, et leur fournir un soutien et des ressources appropriés pour enseigner l'éducation civique, élaborés en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés au niveau européen et national;
- établir et développer des programmes nationaux de volontariat.

Quant à la Commission, les députés l'ont invitée à :

- consacrer un appel à propositions à une **académie des enseignants Erasmus+** dédiée à l'éducation civique pour les enseignants, les formateurs et les apprenants du secteur formel et non formel, y compris le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP);
- élaborer un **cadre commun de compétences** en matière d'éducation civique à l'intention des enseignants et des étudiants pour la compétence clé «citoyenneté active», y compris les compétences multilingues et interculturelles des éducateurs;
- évaluer l'introduction d'un nouveau volet spécifique dans le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» afin de favoriser l'éducation civique, avec des allocations budgétaires spécifiques, et d'accroître les actions et activités visant l'éducation civique dans le cadre d'Erasmus+ et d'Horizon Europe avec des appels spécifiques ;
- approuver les **projets pilotes** proposés par le Parlement, qui visent à renforcer l'éducation à la citoyenneté;
- envisager la possibilité de soutenir la création, dans chaque municipalité des États membres, d'un **monument de l'Union européenne** afin d'offrir aux citoyens un symbole visuel de l'intégration européenne.

D'autres recommandations portent sur les points suivants :

- l'encouragement d'une formation de qualité, dans le cadre du temps de travail, sur des sujets européens pour les enseignants;
- la création du **label «euro-enseignant»** ainsi que la création de labels européens pour les écoles et les universités qui promeuvent activement l'éducation civique;
- le développement d'une **recherche éducative commune et participative**, en particulier de tests comparables à l'échelle de l'UE dans le domaine de l'éducation civique, y compris la citoyenneté européenne, avec un mandat et des objectifs bien définis dans le cadre des compétences de l'UE;

- le développement de la **mobilité civique européenne** dans le cadre du Corps européen de solidarité destiné aux jeunes en vue de contribuer à un véritable engagement et à des services civiques européens;
- l'inclusion dans le dispositif de reprise et de résilience et dans les programmes éducatifs financés par des fonds de l'UE d'objectifs spécifiques liés à l'éducation civique.